

En présence des déclarations générales faites au Sénat dans le cours de la dernière session et de l'approbation de la chose par le journal *British Columbian*, j'ai cru à propos et de mon devoir, en l'absence de personne ou personnes pour porter des accusations contre l'administration et les employés du pénitencier, d'examiner individuellement, de manière générale et sous serment, les employés du pénitencier relativement à l'administration de l'institution.—Suivent les témoignages :—

Arthur H. McBride, préfet, est dument assermenté et interrogé comme suit :—

Q. Comme préfet de ce pénitencier connaissez-vous quelques cas d'injustice ou de mauvaise conduite qui devraient être rapportés au ministre de la justice ?

R. Je n'en connais pas depuis que le pénitencier a été établi.

Q. Les fonctionnaires individuellement accomplissent-ils leurs devoirs d'une manière satisfaisante et bien ?

R. Oui, tous ceux qui sont ici maintenant.

Q. Les détenus sont-ils traités avec justice et humanité ?

R. Oui, toujours depuis que le pénitencier a été ouvert ; ils ont été bien mieux traités que ceux des prisons de Victoria et New-Westminster.

Q. A-t-il été souvent infligé des peines corporelles ou pour des infractions légères ?

R. Pas souvent, et jamais pour une infraction légère ; ceux qui ont été ainsi punis—et il y en a eu peu relativement—le méritaient bien, ainsi que le démontrent mes rapports sur les témoignages assermentés, transmis à Ottawa.

Q. A-t-il été bien pris soin des malades, en appelant le médecin et en leur faisant suivre un régime convenable ?

R. Les malades ont toujours eu ce que le médecin leur a prescrit, et ce dernier a fait ses visites très régulièrement. Il n'y a pas d'infirmerie au pénitencier, et les cellules ne sont pas des endroits convenables pour les malades et les mourants. Les y garder c'est faire souffrir les malades ou les autres prisonniers, qui sont souvent troublés par les gémissements et autres bruits. Je crois qu'il est très nécessaire d'avoir un gardien pour surveiller les malades et prendre soin des convalescents. Jusqu'à ce jour ce devoir a été rempli, soit par moi-même soit par le sous-préfet et l'économiste, quelque fois par le comptable.

Q. Avez-vous lu quelque part que le Dr McInnes d'ici a déclaré au Sénat pendant la dernière session qu'il existait des abus dans ce pénitencier ?

R. Oui, et c'est faux.

Q. Pourrait-il exister des abus hors votre connaissance ?

R. Non, bien certainement, car j'ai toujours vécu ici depuis que le pénitencier est ouvert ; autrement j'en aurais eu connaissance ou j'en aurais entendu parler.

Q. Pouvez-vous dire pour qu'elle raison le Dr McInnes a fait cette déclaration ?

R. J'ai raison de croire que je l'ai blessé lorsque j'ai pris la direction du pénitencier en ne nommant pas membres des personnes que je considérais impropres au service et qu'il recommandait.

Q. A-t-il eu occasion de voir comment l'institution était administrée ?

R. Il a plusieurs fois remplacé le médecin, il a aussi soigné ma famille, et son neveu, l'économiste. De plus il assistait à l'enquête faite par M. Trutch lorsque ce dernier était l'agent du gouvernement. Je lui ai à plusieurs reprises demandé de visiter le pénitencier, il m'a promis d'y venir en sa qualité de sénateur mais ne l'a pas fait.

Q. D'autres personnes que vous sachiez ont-elles porté des accusations contre l'administration du pénitencier ?

R. Les seules autres personnes qui l'ont fait sont les MM. Kennedy, Frères, éditeurs du journal *British Columbia*.

Q. Qu'ont-dit ces derniers ?

R. Ils ont approuvé les observations de M. le sénateur McInnes et dit que si la moitié des histoires racontées par les détenus, libérés sont vraies, il y avait grande nécessité de faire une enquête.